



CHALAMONT

Modification n°2



Etang de Pagneux



Chapelle de Ronzuel



Vue sur Chalamont



Rue des Halles



Le lavoir

13

Liste du patrimoine après modification

Vu pour être annexé
à la délibération du 20/02/2023

Le Maire, M. Bruno CHARVIEUX

2br

SARL Bouilhol, Ramel et Bernard
Architectes diplômés par le gouvernement

L'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme prévoit que le Plan Local d'Urbanisme peut :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

Les édifices ou constructions faisant l'objet d'une protection au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme identifiés aux documents graphiques comme des éléments bâtis à préserver, doivent être maintenus. Ils participent à la préservation des caractéristiques culturelles et patrimoniales de la commune.

Le patrimoine bâti est repéré par ces symboles :



Les éléments identifiés peuvent être :

- Des éléments bâtis (fontaines, pierres plantées, monuments, châteaux, fours, statues, lavoirs, croix, église, ...)
- Des éléments naturels ou des éléments de paysages (haies, zones humides, chemins, berges, arbres, plantations d'alignements,...)

Les prescriptions sont les suivantes :

Le déplacement ou la suppression d'un élément patrimonial bâti doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

Dans le cas d'une restauration d'un bâtiment ancien (châteaux, maisons, chapelle) la préservation de certains éléments de décoration de la façade (moulure, corniche, encadrement en pierre, garde-corps, éléments d'angle, débords de toitures, etc.) sera exigée. Toute modification d'une façade sur le patrimoine ancien fera l'objet d'une déclaration préalable.

Les surélévations et les extensions lorsqu'elles portent atteinte à la composition et aux proportions des constructions existantes sont interdites.

La réalisation de décrochements multiples en plan ou en toiture et la modification partielle des pentes de toitures sont interdites.

Les appareillages des façades et des murs (pierres apparentes, galets, briques, etc.) ne doivent pas être recouverts d'un enduit et seront sauvegardés.

Les éléments du petit patrimoine tels que les croix, les calvaires, le lavoir, les portions de l'ancien rempart etc. seront protégés. Leur modification ou leur suppression devra faire l'objet d'une déclaration préalable.

Elément n°1 : Bâtiment remarquable

Désignation :

Château

Localisation :

Ronzuel



Elément n°2 : Bâtiment remarquable

Désignation :

Château

Localisation :

Ronzuel



Elément n°3 : Bâtiment remarquable

Désignation :

Château

Localisation :

La Roue



Elément n°4 : Petit patrimoine

Désignation :

Croix en pierre

Localisation :

Ronzuel



Elément n°5 : Bâtiment remarquable

Désignation :

Château

Localisation :

Vavril



Elément n°6 : Petit patrimoine

Désignation :

Croix

Localisation :

Le Manu



Elément n°7 : Petit patrimoine

Désignation :

Lavoir

Localisation :

Chalamont



Elément n°8 : Petit patrimoine

Désignation :

Croix

Localisation :

Terres de la
Tour



Elément n°9 : Petit patrimoine

Désignation :

Pigeonnier

Localisation :

Chalamont



Elément n° 10 : Ancienne école

Désignation :

Ancienne école

Localisation :

Chalamont



Elément n°11 : Eglise

Désignation :

Eglise

Localisation :

Chalamont



Elément n° 12 : Maison

Désignation :

Maison

Localisation :

Chalamont



Elément n°13: Mur gouttereau

Désignation :

Mur gouttereau

Localisation :

Chalamont



Elément n°14 : Mur (vestige enceinte médiévale)	
Désignation : Mur Localisation : Chalamont	

Elément n° 15 : Mur (vestige enceinte médiévale)	
Désignation : Mur Localisation : Chalamont	

Elément n°16 : Courtine

Désignation :

Courtine

Localisation :

Chalamont



Elément n°17 : Ancien rempart

Désignation :

Rempart

Mur en galets

Localisation :

Place du
marché



Elément n°18 : Ancien rempart

Désignation :

Rempart

Localisation :

Parking des
remparts



